

Versement mobilité : un levier moderne, équitable et efficace pour le financement de la mobilité urbaine et périurbaine

Alors que la demande de mobilité des Français n'a jamais été aussi forte, l'urgence climatique, la pollution et la congestion croissantes placent les transports publics aux premiers rangs des solutions pour y répondre. Le financement des transports urbains est donc essentiel. En France il repose principalement sur une ressource acquittée par tous les employeurs de 11 salariés et plus, le versement mobilité, dont l'efficacité et l'équité doivent être soulignées.

Le versement mobilité sert en effet directement et indirectement les intérêts des territoires, des employeurs et des voyageurs.

Les intérêts des territoires :

- les transports urbains ont un effet de levier sur le développement économique et l'attractivité du territoire, en concourant à la fluidité des déplacements et à la préservation de la qualité de vie dans une agglomération ;
- fixé par l'autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération et plafonné par la loi, le versement mobilité est

adapté au contexte et aux projets locaux ;

- le produit du versement mobilité, qui est intégralement affecté aux mobilités urbaines, est réinjecté directement dans le tissu économique local à travers des projets d'investissement et des dépenses de fonctionnement ; il participe ainsi au développement de l'emploi local tout en contribuant à la transition énergétique.

Les intérêts des employeurs :

- les transports urbains favorisent l'accès aux emplois et aux services et étendent la zone de recrutement des employeurs ;
- en favorisant les modes alternatifs

au véhicule individuel, le versement mobilité contribue à la réduction de l'accidentologie routière des salariés, première cause de mortalité au travail ;

- les employeurs réduisent leurs coûts relatifs aux emprises foncières destinées au stationnement de leurs salariés qui utilisent les transports publics ou utilisent ces espaces à d'autres fins ;
- outre qu'il est vertueux car fléché vers la mobilité alternative au véhicule individuel, le versement mobilité est équitable puisqu'il est acquitté par tous les employeurs publics comme privés, dès lors qu'ils emploient 11 salariés et plus.

Les intérêts des voyageurs :

- le versement mobilité permet de limiter la part de financement demandée aux voyageurs avec des tarifs de transport largement inférieurs à leurs coûts de production. C'est donc du pouvoir d'achat en plus pour les voyageurs fidélisés; les tarifs dans les réseaux de transport français sont ainsi nettement inférieurs à ceux des autres pays d'Europe, avec des performances des réseaux comparables, voire supérieures ;
- le versement mobilité permet de développer et de moderniser régulièrement les services de mobilité notamment avec des transports en commun en site propre (métro, tramway, BHNS) ou des services complémentaires (transport à la demande, vélo en libre-service, covoiturage, autopartage,...).

▸ L'UTP renouvelle donc son attachement au versement mobilité, véritable pilier du financement de la mobilité partagée indispensable à la vitalité des agglomérations urbaines. C'est une contribution favorable au climat comme au pouvoir d'achat, qui permet de satisfaire au bénéfice de tous une demande de services de mobilité de plus en plus large, qualitative et variée.

▸ L'UTP rappelle qu'en accroissant l'attractivité des agglomérations desservies, tout en élargissant le périmètre d'employabilité des travailleurs, les transports publics jouent un rôle essentiel dans l'économie des territoires, tout autant qu'un rôle de lien social incontestable. Les entreprises et administrations qui contribuent au versement mobilité sont donc aux premiers rangs de ses bénéficiaires.

CONTACTS

Claude Faucher

Délégué général de l'UTP
cfaucher@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 67

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Département Affaires
économiques et techniques
slazevedo@utp.fr
+33 (0)148 74 73 23

Dominique Fèvre

Département Valorisation
et Communication
dfevre@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 46

L'UTP. L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit 53 000 salariés, et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit 160 000 salariés, répartis sur le territoire français.

Certaines sont liées à des groupes de transport comme Keolis, groupe RATP, Transdev, Vectalia France. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Agenia, Arriva, CFTA, Colas Rail, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, groupe RATP, Keolis, Objectif OFP, RRT PACA, SNCF, SNCF Fret, SNCF Voyageurs, Thalys International, Thello, Transdev, VFLI. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (LISEA, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

